



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 19 septembre 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OURAGAN IRMA - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX
COMMUNES DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHELEMY

OBJET :

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	Procuration
VIRZI Antoine	Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	Absente jusqu'à la question n° 01
BALDO Antonio	Procuration
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	24 jusqu'à la question n° 01 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	09
Absent à la séance	:	02 jusqu'à la question n° 01 puis 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Electricité coupée, pénurie d'eau, maisons détruites, infrastructures ravagées l'ouragan Irma de catégorie 5 qui a déferlé sur les Antilles dans la nuit du mercredi 6 septembre au jeudi 7 septembre 2017 a causé des dégâts considérables. Le coût des dommages provoqués à Saint Martin et à Saint Barthélémy est évalué à 1,2 milliards d'euros.

Alors que le bilan provisoire fait état de 12 morts, dont 4 à Saint Martin, les secours travaillent d'arrache-pied pour venir en aide aux populations sinistrées.

Afin de permettre aux communes de Saint Martin et de Saint Barthélémy de se reconstruire et d'apporter une aide précieuse à leurs habitants, il est proposé d'exprimer notre solidarité en versant une subvention exceptionnelle :

De 5 000 euros pour la commune de Saint Martin;

De 5 000 euros pour la commune de Saint Barthélémy.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Suite au passage de l'ouragan Irma, d'attribuer une subvention exceptionnelle :

- de 5 000 euros pour la commune de Saint Martin
- de 5 000 euros pour la commune de Saint Barthélémy

ARTICLE 2 : Que les crédits sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **28 SEP. 2017**
AFFICHÉE LE : **28 SEP. 2017**
ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **28 SEP. 2017**